



# ALCOME



L'éco-organisme pour la réduction  
des mégots dans l'espace public

# Notre engagement contre la présence des mégots dans l'espace public

Entrée en vigueur en 1995, la loi sur la Responsabilité élargie des producteurs (REP) a pour objectif d'agir sur l'ensemble du cycle de vie des produits *via* l'action des éco-organismes, définies et contrôlées par l'Etat. Les fabricants et distributeurs de produits sur le marché français sont désormais responsables de la fin de vie de leurs produits.

ALCOME est l'éco-organisme agréé pour six ans par les pouvoirs publics sur la filière des mégots, découlant de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), deux ans avant la directive européenne sur les plastiques à usage unique (SUP).

Sa mission d'intérêt général, est de réduire la présence des mégots jetés de manière inappropriée dans l'espace public en sensibilisant les fumeurs au bon geste, en fournissant des matériels adaptés et en soutenant financièrement les collectivités détenant la compétence propreté. Dès lors où elles délèguent leur compétence propreté à l'intercommunalité, c'est alors cette dernière qui contractualise avec Alcome.



“

**D'ici à 2027, ALCOME a pour objectif de réduire de 40 % la présence des mégots mal jetés sur les voies publiques**

Marie-Noëlle Duval, Directrice Générale

**AVRIL 2022**

Lancement des études sur les coûts de nettoyage et les impacts de la fin de vie du mégot

**MARS 2022**

Lancement de l'étude de gisement pour déterminer le nombre de mégots présents sur les voiries

**JANVIER 2022**

Lancement du programme « Villes pilotes » pour construire des « best practices » à dupliquer sur l'ensemble du territoire

**SEPTEMBRE 2021**

Ouverture du portail internet et premières contractualisations avec les communes

**AOUT 2021**

Obtention de l'agrément par les pouvoirs publics

ALCOME réunit une équipe de 6 personnes en charge du déploiement de l'éco-organisme, des contractualisations et du suivi avec les collectivités et de la sensibilisation des fumeurs au bon geste.

Le conseil d'administration d'ALCOME comprend les principaux metteurs en marché de la filière des produits de tabac et la Confédération des buralistes.

En complément, Alcome est composé d'un comité des parties prenantes regroupant :

**Collège des opérateurs**

**Collège des collectivités**

**Collège des producteurs**

**Collège des associations**

**Personne qualifiée**



## Une mission d'intérêt général structurée autour d'objectifs ambitieux

Alors que près de **7,7 milliards de mégots mal jetés** se retrouvent sur les voies publiques chaque année, les pouvoirs publics ont fixé pour objectif à ALCOME d'en réduire le nombre de **40 % d'ici 2027**, avec deux étapes intermédiaires en 2024 et 2026.

**20 %**  
D'ICI 2023

**35 %**  
D'ICI 2026

**40 %**  
D'ICI 2027

## Des moyens d'actions complémentaires

Avec pour intention de **mesurer un « avant » et un « après »**, ALCOME en lien avec le **ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES)** et l'AMF déploie son **action** à travers 3 grands piliers : sensibiliser, améliorer et soutenir.

### SENSIBILISER LES FUMEURS



ALCOME met en place des **opérations de sensibilisation** en partenariat avec les communes et les buralistes pour inciter les fumeurs à adopter le bon geste.

ALCOME propose des dispositifs (cendriers, corbeilles de rue, etc.) en **optimisant le maillage et l'efficacité** des installations existantes sur les zones à fort gisement de mégots.



### AGIR SUR LE TERRAIN

### SOUTENIR FINANCIEREMENT



ALCOME propose aux collectivités en charge du nettoyage de signer un **contrat de partenariat** dans lequel chacune des parties agit pour la diminution de mégots mal jetés.

“

**Les territoires agissent déjà sur les mégots. Alcome vient renforcer leurs actions par des soutiens et des outils de sensibilisation**



## Quelles implications pour les collectivités ?

Les communes ou intercommunalités disposant de la compétence propreté contractualisent avec ALCOME puis reçoivent un soutien financier annuel fixé selon le nombre d'habitants :



**0,50 € / habitant**  
**- 5 000 habitants**



**1,08 € / habitant**  
**5 000 à 50 000**  
**habitants**



**1,58 € / habitant**  
**Ville touristique\***



**2,08 € / habitant**  
**50 000 + habitants**

### COLLECTIVITE

- Réalise un état des lieux des mégots présents dans l'espace public et des dispositifs déjà en place
- Elabore un plan de communication en utilisant ses outils et/ou ceux mis à sa disposition par ALCOME
- Applique des mesures spécifiques dans son règlement de police municipale
- Assure le vidage des cendriers
- Remet à ALCOME un bilan communal annuel sur sa politique de réduction des mégots dans l'espace public

### ALCOME

- Finance la part du nettoyage relative aux mégots dans le cadre du barème défini par les pouvoirs publics
- Propose aux collectivités des dispositifs les mieux adaptés : cendrier de rue, corbeilles de rue, etc.
- Met à disposition de cendriers de poche et d'outils de sensibilisation en format téléchargeable (affiches...)
- Assure l'enlèvement gratuit par unité de 100 kg massifiés de mégots collectés sélectivement

Contractualisez en 4 étapes sur

[portail.alcome.eco/](http://portail.alcome.eco/)

1

#### INSCRIPTION

Fournir les renseignements administratifs et télécharger la délibération

2

#### SIGNATURE

Signer le contrat de partenariat sur le site.  
Contractualisation.  
*Date enregistrée pour le versement des soutiens financiers*

3

#### ETAT DES LIEUX

Téléverser sous 3 mois les états des lieux de votre collectivité

4

#### BILAN

Fournir le bilan annuel des actions menées.

## Une amélioration continue des process et des outils grâce aux tests effectués sur les communes pilotes

ALCOME a initié le programme « **Communes pilotes** » avec des villes / collectivités représentatives de plusieurs typologies (urbaines, urbaines denses, rurales ou touristiques).

**Ferté-sous-Jouarre (77) Grenoble (38)**

**Rouen (76) Châlons-en-Champagne (51)**

**Lalinde (24) Megève (74)**



Ces communes serviront de **laboratoire expérimental** pour améliorer la collaboration entre l'éco-organisme et les collectivités afin de tester des initiatives de nettoyage et de sensibilisation des fumeurs au bon geste.

Alcome apporte son aide sur l'élaboration d'un « état des lieux des mégots », la sélection des « hotspots » et la mise en place d'un plan d'actions complet.

### Ils nous font déjà confiance

Depuis le lancement du portail, plus de 200 communes ont contractualisé avec ALCOME, parmi lesquelles :



## Pour plus d'informations **CONTACTEZ-NOUS**



<https://portail.alcome.eco/>



09 80 40 50 94



[contact@alcome.eco](mailto:contact@alcome.eco)